



La Lettre

Éditorial



Félicien AMANI

Préfet Adjoint du Directeur de Cabinet du Président de la République de Côte d'Ivoire, Vice-Président de l'APREF

Adapter la gestion des territoires, un impératif

L'Administration du territoire et ses animateurs, les représentants territoriaux de l'Etat, font face aux nouveaux défis tendanciels du monde. D'abord les crises sécuritaires, idéologiques et identitaire, avec la montée en puissance des extrémismes. Ensuite le réchauffement climatique qui bouleverse les écosystèmes. Puis, la crise sanitaire avec cette pandémie de covid sans commune mesure dans l'histoire contemporaine. Et enfin, non des moindres, une révolution numérique qui tend à affranchir l'homme de ses limites.

Au cœur de tous ces défis se trouvent les populations et leur espace de vie, leur territoire. **Les instruments de gouvernance des territoires sont donc mis à l'épreuve.** Car l'on a pu constater dans l'actualité récente, que les cartes et les modes de gestion sanitaires ont été asphyxiés par les besoins de prise en charge, les équilibres écologiques fragilisés par l'accélération du réchauffement de la terre, et les doctrines sécuritaires remises en cause par de nouveaux types de violence. **Cet état des lieux ouvre un champ de réflexion sur notre gestion du territoire en harmonie avec des orientations tant nationales que communautaires.** Dans un tel contexte, les retours d'expériences, les succès et les échecs doivent permettre d'éviter au décideur, en l'occurrence le représentant de l'Etat, de s'instruire à rude école.

L'APREF, notre association qui fédère des acteurs de la gouvernance territoriale, s'invite à la réflexion à travers ses initiatives dans le cadre de ses programmes d'activités. Cette jeune association capitalise, après trois ans d'existence, l'organisation de deux forums sur des thématiques qui emportent des enjeux sur l'avenir des territoires. Ces échanges de haut niveau, ayant rassemblé des acteurs d'expérience de divers continents, et dont les conclusions sont disponibles et accessibles, traduisent la volonté de l'APREF de remplir l'une de ses vocations statutaires : **contribuer à la réflexion sur la gestion de l'Etat et traiter des sujets contemporains pour définir de nouveaux outils ou de nouvelles approches d'une gouvernance territoriale adaptée aux défis.**

Votre contribution à tous égards est attendue.



Gros plan sur...

Les institutions territoriales de la république de Guinée

Trois principes fondateurs

L'organisation territoriale de la Guinée est fondée, conformément à l'article 143 de la Constitution, « sur les principes de déconcentration, de décentralisation et de participation. »

Le territoire de la République de Guinée est constitué de **Circonscriptions administratives** (il s'agit des régions, des préfectures et des sous-préfectures) et de **Collectivités locales** (il s'agit des communes urbaines et des communes rurales). La **création des circonscriptions administratives** ainsi que leur organisation et leur fonctionnement relèvent du **domaine réglementaire**, tandis que la **création des Collectivités Locales, leur organisation et leur fonctionnement** relèvent du **domaine de la loi**.

Les **circonscriptions administratives** sont ainsi placées **sous l'autorité d'un représentant de l'Etat** assisté d'un organe délibérant. **Les collectivités locales**, en revanche, **s'administrent librement par des Conseils élus**, sous le contrôle d'un délégué de l'Etat qui a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois.

L'Etat accorde aux Collectivités Locales une dotation spéciale prélevée sur les recettes issues de l'exploitation des ressources minières. Le seuil de ce concours est déterminé par la loi. L'article 147 dispose enfin : « **La loi organise la décentralisation par le transfert de compétences, de ressources et de moyens aux Collectivités Locales** ».

A date, la République de Guinée compte :

- **Régions Administratives**, y compris la Ville de Conakry
- **33 Préfectures**
- **334 Sous-préfectures**
- **324 Communes**, dont **39 Communes Urbaines**. Il est à préciser que 10 nouvelles Sous-préfectures nouvellement créées, attendent d'être érigées en communes rurales par l'Assemblée nationale. Car, dans la superposition architecturale territoriale, chaque sous-préfecture correspond à une commune rurale. Ces communes sont elles-mêmes subdivisées en quartier et en secteurs.

Quelle organisation institutionnelle ?

Des Circonscriptions administratives ...

La Région Administrative : Elle est administrée par un **gouverneur de région**, assisté d'un directeur de cabinet et d'un chef de cabinet. L'administration régionale est animée par **des directions et des inspections régionales**, ainsi que par des services d'appui.

La Préfecture : Elle est administrée par un **préfet**, assisté par un Secrétaire General chargé des Collectivités Décentralisées et un Secrétaire General chargé des Affaires Administratives. Le préfet assure **la tutelle des collectivités locales**. Il exerce également le contrôle de légalité et l'appui/conseil. Il assure **la coordination de l'action publique à la base**. L'administration préfectorale est constituée par deux services généraux, à savoir : le service préfectoral de développement (SPD) et le service protectoral des affaires administratives et financières (SAAF). Elle est animée par les directions et services techniques déconcentrés (STD).

La Sous-préfecture : Elle est administrée par un **Sous-préfet**, assisté d'un Sous-préfet Adjoint et animée par des délégations et services déconcentrés sous-préfectoraux. Le Sous-préfet assure de son côté, la tutelle rapprochée de la commune rurale.

des Collectivités Locales ...

La Commune Urbaine ou Rurale : Sur la base de **la libre administration**, elle est dirigée par un **maire**, assisté par un ou plusieurs adjoints, selon la taille de la commune et par **le conseil municipal**. L'administration décentralisée est techniquement animée sous l'autorité du Maire, par un Secrétaire General, assisté par un Receveur communal.

Le cadre organique de l'administration communale souffre par la déficience de fonctionnaires contractuels. La mise en œuvre d'une fonction publique locale est en voie, d'améliorer le fonctionnement de l'administration communale.

... et la Ville de Conakry

Jouissant d'un **statut particulier**, la Ville de Conakry est administrée par un **gouverneur**, assurant les fonctions de **représentant de l'Etat et de président du Conseil de Ville**. La Capitale Conakry est subdivisée en cinq communes urbaines, dont les représentants sont des conseillers communaux au niveau du Conseil de Ville. Le gouverneur assure **la tutelle des communes** et exerce à leur égard, le contrôle de légalité et les fonctions d'appui/conseil. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions, par un directeur de cabinet et un chef de cabinet.

L'administration du gouvernement est animée par des directions, inspections et autres services régionaux d'appui.

Entretien avec Monsieur Fadama Itala Kourouma, Directeur National de l'Administration du Territoire



Pourriez-vous nous décrire les principales missions du gouverneur de région ?

Oui, ce dernier a des **missions très diverses** mais il est particulièrement chargé **d'impulser le développement** économique, social, culturel et environnemental de la Région. Il apporte également **l'assistance nécessaire aux promoteurs** locaux, nationaux et étrangers intervenant dans le développement de la Région. Il a aussi un **rôle de coordination et d'harmonisation** des activités des organisations non gouvernementales, des organismes publics, des programmes et projets publics évoluant dans la Région.

Il **coordonne et contrôle également les activités des services déconcentrés de l'Etat** au niveau de la Région. Il **appuie les collectivités locales** dans la promotion de la coopération décentralisée et veille au renforcement de la communication entre les différentes instances de la Région. Il veille aussi à **l'élaboration et à la mise en œuvre des schémas d'aménagement au niveau de la Région**. Il participe au renforcement des capacités techniques des collectivités locales et de leurs organes statutaires. Enfin, il **promeut la citoyenneté et unité nationale et appuie les administrateurs territoriaux** dans la prévention et la gestion des conflits au niveau de la Région.

Quel est le rôle des préfets ?

Le Préfet exerce d'autres missions en lien direct avec le terrain : il est particulièrement chargé **d'impulser, de coordonner**, de contrôler et de mettre en œuvre les politiques nationales et sectorielles pour un développement territorial harmonisé dans le domaine économique, social et culturel et **met en cohérence les stratégies de développement des circonscriptions territoriales** et des collectivités locales. Il assure également le suivi et réévaluation des projets et programmes d'intérêt public et planifie les actions de développement économique, social, environnemental et culturel.

Il apporte un **appui technique aux Collectivités Locales** pour la conception et (l'exécution de leurs Plans de Développement Local. Il examine les requêtes afférentes à la création, à la modification et à la suppression d'une Circonscription Territoriale ou d'une Collectivité Locale et est chargé de promouvoir et de renforcer la paix ainsi que les solidarités naturelles. Enfin, il assure **le maintien de l'ordre public et la protection des personnes et de leurs biens**.

Quelles sont les missions attribuées aux sous-préfets et à la sous-préfecture ?

Le sous-préfet est particulièrement chargé d'assurer **l'application des lois et règlements** en vigueur, de diffuser les directives du Gouvernement et assurer le suivi de leur mise en œuvre. Il **coordonne et contrôle également l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat** dans le ressort la Sous-préfecture. Il appuie le processus d'élaboration des Plans de Développement Local et est chargé de susciter la participation des populations aux activités de développement communautaire.

Il est tenu d'assurer l'appui à la mise en œuvre du **schéma d'urbanisme et du plan d'occupation du sol** ainsi que d'assurer la **protection et la restauration de l'environnement**. Il doit favoriser la coopération décentralisée et veiller au respect des droits et des libertés publiques. Il assure **l'ordre public et la sécurité des personnes et de leurs biens**. Enfin, il appuie l'organisation des **élections nationales et locales**, veille à la formation et au perfectionnement des cadres, et des élus locaux et promeut la citoyenneté et l'unité nationale.

Quel a été le rôle des représentants de l'Etat pendant la pandémie ?

Le premier cas de coronavirus étant survenu en mars 2020, le **gouvernement a immédiatement pris des mesures idoines afin de parer à la propagation et d'instaurer un système fiable de gestion de la pandémie**. Les autorités administratives territoriales ont été placées au cœur du dispositif opérationnel de terrain élaboré à cet effet. En effet, les Gouverneurs de Régions Administratives, Préfets et Sous-préfets, ont assuré **la coordination de la stratégie** au niveau de leurs circonscriptions administratives respectives. Ils ont assuré **la présidence et le suivi des Groupes d'Action Locale** (il s'agit d'organes se réunissant chaque semaine afin d'évaluer la situation sanitaire). Les représentants territoriaux effectuaient ainsi **un point hebdomadaire de la situation appuyée de sensibilisation à travers les radios locales**.

L'essentiel de la **communication et de la mobilisation sociale** repose sur les **représentants territoriaux**, Cet appui territorial était véritablement un **gage de réussite** et cette approche communautaire s'est développée à travers des actions **dynamiques de sensibilisation, d'information et d'éducation citoyenne**.

Carte administrative de la Guinée





Vie de l'association

Les inscriptions au Forum de Namur sur la cohésion sociale sont lancées !

Rendez-vous au Forum de Namur les 8 et 9 décembre Il portera sur le thème du **représentant territorial de l'Etat et de la cohésion sociale**. Voici un aperçu du programme :

- **Table-ronde 1** : La cohésion sociale au quotidien des représentants de l'État par le prisme de leurs compétences.
- **Table-ronde 2** : La cohésion sociale dans sa dimension de mobilisation de forces vives, y compris socio-économiques, autour de grands projets.
- **Table-ronde 3** : La reconstruction de la cohésion sociale après une situation de crise

Consultez [notre page dédiée au forum](#) ainsi que la vidéo du Président de l'APREF !

Rencontre avec le Délégué général à la francophonie

L'APREF a rencontré Monsieur De Maisonneuve au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français afin d'évoquer le prochain sommet de la Francophonie à Djerba et la manière dont les associations pourraient être associées à sa préparation.

Le directeur des Affaires politiques de l'OIF propose à l'APREF d'alimenter son vivier d'expert !

Dans le cadre de ses contacts réguliers avec l'OIF, l'APREF a rencontré Monsieur Michon, Directeur politique de l'OIF afin d'évoquer les pistes de collaborations entre les deux organismes. L'APREF a proposé d'être centre de ressource pour l'OIF. L'OIF a suggéré à l'APREF de lui proposer des experts susceptibles d'être mobilisés sur les sujets suivants :

- Renforcement de l'Administration territoriale
- État civil
- Processus électoraux
- Lutte contre la désinformation
- Action interministérielle,

Si vous êtes intéressés, contactez le Secrétariat général de l'APREF à l'adresse électronique suivante : sec-gen@apref.fr afin d'obtenir plus d'informations !

L'APREF se montre sur les réseaux sociaux !

Au cours du mois de juin, nous avons obtenu :

- 662 vues sur Twitter,
- 200 vues sur le site internet

Ces chiffres sont encourageants mais doivent progresser encore avec votre concours. **Suivez-nous, partagez notre page Facebook, retweeter nos postes et faites découvrir notre association à votre réseau LinkedIn !**

Que deviennent nos membres ?

Monsieur Bassirou Séné, Ambassadeur, Haut-Commissaire du Sénégal en Gambie a accepté de devenir le Délégué territorial du Sénégal.

La construction de la Cité internationale de la francophonie évoquée à l'AG de l'AFAL

L'APREF est membre de l'Assemblée générale de l'Association francophone d'amitié française et de liaison et a ainsi assisté à son assemblée générale. Occasion pour Madame Valérie Senghor, Directrice générale adjointe du Centre des monuments nationaux d'évoquer la construction de la Cité internationale de la langue française. Ce monument sera érigé à Villers-Cotterêts lieux où François Ier signe en août 1539 une Ordonnance générale sur le fait de la justice, police et finances. Ce texte crée les prémices de l'état civil, mais il impose le français comme langue « officielle » du royaume pour tous les actes administratifs et judiciaires.



Cette photo est une Esquisse de la verrière de la cour du Jeu de paume et de son « ciel lexical » de jour © Olivier Weets / Atelier Projectiles / Centre des monuments nationaux

L'APREF compte une nouvelle adhésion institutionnelle !

L'APREF est très heureuse d'accueillir le ministère de l'Intérieur au titre des nouveaux adhérents institutionnels. Il rejoint Fédération Wallonie Bruxelles, Le Canton de Vaud, l'Etat fédéral belge ainsi que l'Association du Corps Préfectoral et des Hauts Fonctionnaires du ministère de l'Intérieur français.



L'Actu de la Francophonie

Association internationale des régions francophone

L'AIRF prépare le projet de coopération interrégional « Expertise Ingénierie et Compétences en Projet d'Aménagement durable » qui associera plusieurs régions ivoiriennes, marocaines, malgaches et associations de communes béninoises. Ce nouveau projet de renforcement de capacités en maîtrise d'ouvrage est soutenu dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français « Clés en main » 2021 / 2022.

Association internationale des maires francophones

Le Bureau de l'AIMF a adopté le 8 juin, au nom de l'ensemble des collectivités locales francophones, deux messages de solidarité adressés aux populations des villes francophones de Solhan et Goma, durement éprouvées au cours des dernières semaines respectivement par les attaques terroristes et le réveil du volcan Nyiragongo.

Lancement de la plateforme Imagin'école

La plateforme éducative Imagin'école a pour but de soutenir la continuité pédagogique d'urgence en Afrique francophone. Cette plateforme a été officiellement présentée dans le cadre de la Semaine internationale du Forum international du numérique pour l'éducation (In-FINE) se déroulant du 11 mars au 5 juin.

Cette plateforme rassemble de nombreuses ressources numériques de qualité et accessibles pour la réussite de tous les élèves. Elle propose ainsi des espaces élève pour chacun des 10 pays avec des ressources pédagogiques contextualisées qui répondent aux spécificités de chaque système éducatif. Elle est également composée d'espaces concepteurs permettant à chaque pays de produire, modifier ou partager des scénarios pédagogiques et de les diffuser au niveau local ou régional.

Imagin'école a vocation à entrer, de manière pérenne, en complémentarité avec les dispositifs d'enseignement à distance existants au niveau national et multilatéral.

Record d'audience pour France médias monde

RFI en français a franchi la barre des 500 000 abonnés sur sa chaîne Youtube. Ainsi, le nombre d'abonné a été multiplié par cinq en deux ans. Ce média propose en effet un focus sur l'actualité africaine et diffuse des éditions spéciales lors d'événements majeurs. RFI et France 24 confirment donc leur succès en Afrique francophone et confortant ainsi leur statut de premières offres d'information connectées.

La parole à ...



Michel Robitaille



Christian Philip

Coprésidents du Réseau international des Maisons des francophonies, France

Le réseau international des Maisons de la francophonie, une initiative pour créer une francophonie des territoires

La Francophonie institutionnelle existe principalement à travers l'OIF et ses grands opérateurs. Quatre-vingt-huit pays et gouvernements en font partie et agissent de diverses façons pour promouvoir et développer cette francophonie aux visages multiples.

La francophonie, un bien précieux à protéger.

Mais force est de constater que la francophonie a encore de grands défis à relever. Il ne faut pas s'arrêter aux chiffres avancés par ceux et celles qui se fondent seulement sur la démographie des pays africains francophones pour affirmer que tout va bien et risquer ainsi de relâcher les efforts, pourtant si nécessaires, à son déploiement et à sa consolidation. Avec lucidité, il convient de prendre en compte que plusieurs jeunes de pays et gouvernements membres ne parlent pas ou peu le français, faute parfois à des systèmes scolaires qui peinent à remplir leur rôle et à un manque de professeurs de français. Il faut également prendre en compte qu'un nombre, sans cesse croissant, de jeunes privilégient toujours l'apprentissage de l'anglais ou des cursus dans des collèges et universités anglo-saxonnes. Prendre en compte, enfin, que la considération de la richesse d'une langue en partage, n'est pas perçue avec la même attention par tous les pays pourtant membres ou membres observateurs. Malheureusement, dans plusieurs états francophones être moderne consiste encore à utiliser l'anglais (voir la publicité, la pratique de certaines grandes entreprises, les logos de plusieurs collectivités et même certaines déclarations internationales de dirigeants politiques...).

La francophonie est un bien précieux, une clé, une passerelle, un liant : elle a de multiples atouts mais reste malgré tout fragile. Aussi il est temps de réagir. Réagir en mettant tout en œuvre à son renforcement et en mobilisant la société civile qui apparaît comme un maillon essentiel, pourtant sous-évalué, de l'élan commun absolument nécessaire à sa consolidation.

L'initiative de Maisons des francophonies - qui se déploie déjà dans plusieurs pays du monde - et de la création du Réseau international de Maisons des francophonies (RIMF) est née de ce constat et de cette envie, en responsabilité, de s'engager sur ce chemin vertueux. Il ne s'agit ici pas d'un combat contre l'anglais ou toute autre langue; les langues s'épanouissent aux contacts des autres. Il faut aujourd'hui encourager l'apprentissage de plusieurs langues. Mais ceci ne peut signifier oublier notre langue, nos cultures. L'objectif est de faire comprendre que la mondialisation ne saurait être synonyme d'uniformisation.

La francophonie cela signifie mettre en valeur la langue française, dans le respect de ses riches accents, et faire la promotion de la diversité culturelle. La francophonie c'est promouvoir une langue qui appartient, avec d'autres, au patrimoine mondial de l'Humanité. La francophonie c'est promouvoir une certaine conception de la vie, des valeurs comme le respect des Droits de la personne, la solidarité, l'inclusion, le respect de nos différences et de nos environnements. La francophonie des territoires vise à créer et renforcer des structures qui rassemblent, sur un lieu donné, associations et individus; véritable forces vives portées par la volonté de montrer que le français est un bien commun partagé par des centaines de millions de personnes réparties sur les cinq continents que nous ne pouvons, par manque de vigilance, laisser se déliter.

Le Réseau international des Maisons de la francophonie, un espace d'échange.

Comme se sont créés des Maisons de l'Europe pour promouvoir l'idée européenne, nous avons pris l'initiative de créer des Maisons des francophonies (le pluriel est important) et le RIMF. Il est important de souligner, que sont également membres du RIMF des organismes qui, même s'ils ne portent pas ce nom, poursuivent les mêmes objectifs.

Le but n'est pas de créer une structure complémentaire s'ajoutant simplement à celles existantes. C'est plutôt de proposer à nos membres, qui conservent leur pleine autonomie, de s'unir afin d'échanger de bonnes pratiques, de dialoguer, de concevoir des activités communes, d'associer ponctuellement leurs réseaux, leurs savoir-faire et leurs capacités de rayonnement et surtout de s'appuyer sur leur réactivité et leurs connaissances fines des territoires pour valoriser leurs actions mais aussi des élans et messages communs aux services des francophonies.

Ce nouveau réseau se construit donc sur un maillage local, qui garantit l'adaptabilité aux réalités géographiques et culturelles des territoires, tout en proposant une grande capacité de mise en synergie nationale et internationale. Déjà, existent ou sont en projet une dizaine de Maisons en France. Le RIMF, quant à lui, compte près de cinquante membres répartis sur tous les continents. Il est coprésidé par Michel Robitaille, Président du conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques et de Christian Philip, Président de la Maison de la francophonie de Lyon. Son bureau de direction inclut également des membres d'Allemagne, du Cameroun, de Hongrie, du Maroc, de l'Ontario (Canada) et du Vietnam. Notre jeune Réseau a déjà montré sa grande force de mobilisation puisqu'il a pu, en seulement trois mois, réaliser, financer et finaliser sa première activité commune, le concours mondial Ma Minute Francophone, qui a connu un vif succès avec la réception de 217 vidéos provenant de 41 pays. Il tiendra, en 2021, des Universités d'été régionales sur le thème de "Quelle francophonie au XXI siècle ?" puis, une session mondiale en 2022.

Le Réseau international des Maisons de la francophonie pour une francophonie citoyenne plurielle

Représentant la société civile, nous travaillons également à une Adresse que nous souhaitons transmettre au prochain Sommet de la Francophonie. Ceci dit, notre principale ambition sera de s'adresser à la jeunesse pour que notre initiative et notre engagement deviennent les leurs. Par exemple, à Lyon, il est proposé aux autorités éducatives d'accompagner les professeurs dans les lycées pour faire connaître la francophonie, ce qu'elle représente, ses valeurs. Au Québec, le Centre de la francophonie des Amériques a créé le Forum des jeunes ambassadeurs de la francophonie des Amériques et le Parlement francophone des jeunes des Amériques.

Si la Maison de la francophonie de Lyon a été la première créée en 2008, elle n'avait de sens que si se créait un véritable réseau d'associations de ce type. Aujourd'hui nous sommes sur la bonne voie. L'idée était également que ces Maisons soient un lieu où toutes les structures contribuant à la promotion de la francophonie, quelles qu'elles soient, puissent se rencontrer et mener des actions communes, tout en gardant leur autonomie. Ainsi se crée une francophonie citoyenne plurielle, active auprès des populations, qui contribue à l'essor et la pérennité de la langue française et des cultures francophones.

Contact : c.philip02@gmail.com